

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 08 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers : 11 L'an deux mil quinze
- en exercice : 11 le 08 Avril à 19 heures 00
- présents : 08 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
- votants : 10 en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
De monsieur Laurent GESBERT, Maire.

Date de la convocation : 01 Avril 2015

Présents : Mmes Angélique DELAHAYE, Sabine BIGOT, Messieurs Elie CAILLET, Olivier FORESTIER, Laurent GESBERT, Nicolas LEMERCIER, Jean-Paul ROUSSEL, Marc LANGLOIS.
Absents: Mme Marie CHARPENTIER, Mme Valérie VINCELET (pouvoir donné à M. Olivier FORESTIER), M. Arnaud VENET (pouvoir donné à M. Elie CAILLET)
Secrétaire de séance : Mme Sabine BIGOT

Ordre du jour :

Constatant que le quorum est réuni avec huit membres présents, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Objet : N°ordre de séance : 1.	Présentation et vote du Budget Primitif pour l'année 2015. Délibération n°2015-014.	1
Objet : N°ordre de séance : 2.	Versement d'une subvention de fonctionnement aux associations. Délibération n° 2015-015	2
Objet : N°ordre de séance : 3.	Adoption des modifications statutaires du SEZEO. Délibération n° 2015-016	2
Objet : N°ordre de séance : 4.	Approbation du devis AET en prévision de la phase 3 des travaux d'enfouissement de réseaux Place Publique et rue d'En Haut. Délibération n° 2015.017	2
Objet : N°ordre de séance : 5.	Rapport de délégation de pouvoir du Maire (Art. L.2122-22 du CGCT)	2
Objet : N°ordre de séance : 6.	Communications du Maire	3
Objet : N°ordre de séance : 7.	Questions diverses	3

➤ **Désignation du secrétaire de séance.**

Madame Sabine BIGOT est désignée secrétaire de séance.

➤ **Adoption du procès-verbal de la séance précédente :**

Le procès de la séance du Conseil de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

Objet : N°ordre de séance : 1. Présentation et vote du Budget Primitif pour l'année 2015. Délibération n°2015-014.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif de la commune pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après examen du budget primitif et après en avoir délibéré à 9 voix pour et 1 abstention :

- **Adopte** le Budget primitif 2015 de la commune, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- en section de fonctionnement : **203 738.53 Euros**
- en section d'investissement : **739 946.55 Euros**

Objet : N°ordre de séance : 2. Versement d'une subvention de fonctionnement aux associations.
Délibération n° 2015-015

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande de subvention de l'association « Les Diablotins des 8 Villages » ainsi que l'association « Les Aînés des huit Villages » afin de les aider à développer et réaliser des actions auprès du public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** d'accorder une subvention de fonctionnement de **100,00 €** à l'association « Les Diablotins des 8 Villages »
- **Décide** d'accorder une subvention de fonctionnement de **100.00 €** à l'association « Les Aînés des huit Villages ».
- **Dit** que ces dépenses seront inscrites au BP 2015 à l'article 6574.

Objet : N°ordre de séance : 3. Adoption des modificatins statutaires du SEZEO. **Délibération n° 2015-016**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-17, L5211-18 et L5211-20,
Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2013 portant création à compter du 1^{er} janvier 2014 du Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise, par fusion des syndicats d'électricité du Compiégnois, Electron X, de l'Est de l'Oise, de la vallée de l'Oise et du Valois,
Vu l'arrêté préfectoral du 20 mars 2014 portant adhésion de 44 communes et modifications statutaires du Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise,
Vu les statuts actuels du Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise,
Considérant le souhaite émis par la commune de Lachelle, commune isolée, d'adhérer au SEZEO,
Considérant la nécessité pour le SEZEO de recourir à des conventions de mandat pour fixer les différentes modalités de règlement des travaux réalisés sur le territoire des communes membres,
Les modifications proposées par le comité syndical du SEZEO concernent la liste des communes membres (Annexe- Secteur Compiégnois) et l'ajout d'un point 6.10 à la suite du 6.9.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la réglementation ces modifications doivent être présentées au conseil municipal de chaque commune membre du SEZEO qui dispose d'un délai de 3 mois pour rendre un avis.
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider les statuts modifiés présentés en annexe.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** les modifications des statuts du SEZEO.

Objet : N°ordre de séance : 4. Approbation du devis AET en prévision de la phase 3 des travaux d'enfouissement de réseaux Place Publique et rue d'En Haut. **Délibération n° 2015.017**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis de la société AET de Saint-Just-en-Chaussée concernant la réalisation de plan topographique en prévision de la phase 3 des travaux d'enfouissement des réseaux Place Publique et rue d'En Haut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le devis présenté par la société AET pour un montant total de 1 380.00 € HT, soit 1 656.00 € TTC.
- **Dit** que cette somme sera inscrite au BP 2015

Objet : N°ordre de séance : 5. Rapport de délégation de pouvoir du Maire (Art. L.2122-22 du CGCT

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal lui a confié, le maire informe qu'au cours de la période écoulée il a effectué les opérations suivantes :

- Engagement d'une dépense de 450.00 € auprès du Tribunal de Grande Instance de Beauvais concernant une procédure avec un administré.
- Paiement de 1 011.00 € à la Société ORTEC pour le curage d'un avaloir rue de Montdidier

Objet : N°ordre de séance : 6. Communications du Maire

Néant

Objet : N°ordre de séance : 7. Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h50.

Le Maire,
Laurent Gesbert
